
UNE ANNÉE DE **SANCTIONS**

*Regard rétrospectif sur l'impact des
sanctions internationales ciblées en Haïti
d'octobre 2022 à octobre 2023*







SANKSYONE

TABLE DES MATIÈRES

Une année de sanctions

INTRODUCTION	4
Résumé de la situation	4
HISTORIQUE	6
Les sanctions contre Haïti	6
LES SANCTIONS CIBLÉES	10
Des noms attendus	10
Une dégradation accrue	16
LES EFFETS DES SANCTIONS	20
Du droit à la défense	20
Les prochaines élections	21
ANALYSE	22
Un suivi lacunaire	23
Le rapport du comité des sanctions	25
RECOMMANDATIONS	27
RÉFÉRENCES	29

INTRODUCTION

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Présentation du contexte des sanctions

Le 21 octobre 2022, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2563, marquant le début d'une série de sanctions internationales ciblées en Haïti.¹ Prises en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ces sanctions ont été présentées comme une réponse à la "dégradation des crises prolongées qui frappent Haïti sur les plans politique, institutionnel, économique, humanitaire, de la sécurité, des droits humains et de la sécurité alimentaire". La résolution a été rédigée conjointement par les États-Unis et le Mexique, lesquels ont affirmé que cette mesure constituait un "message clair" adressé aux acteurs déstabilisateurs, signalant la détermination de la communauté internationale à agir. Pour la Chine, ce message s'adressait également au peuple haïtien lui assurant que la communauté internationale ne l'abandonnerait pas. Un an plus tard, il convient de procéder à une évaluation approfondie de l'impact de ces sanctions sur la résolution de la crise haïtienne.

La résolution 2653 (2022) s'inscrit dans le prolongement de la résolution 2645 (2022) du 15 juillet 2022², prorogeant le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour une année supplémentaire. Cette résolution antérieure exigeait la cessation immédiate de la violence en bande organisée, des activités criminelles, ainsi que la protection des droits humains. Elle avait également annoncé la disposition du Conseil de sécurité à prendre des mesures appropriées contre ceux qui soutiendraient la violence en bande organisée, les activités criminelles, ou compromettraient la paix, la stabilité et la sécurité d'Haïti et de la région. La résolution 2653 vient concrétiser cette volonté du Conseil de sécurité en exigeant, une fois de plus, la cessation immédiate de la violence, des activités criminelles et des atteintes aux droits humains.

La résolution a été rédigée conjointement par les États-Unis et le Mexique, lesquels ont affirmé que cette mesure constituait un "message clair" adressé aux acteurs déstabilisateurs, signalant la détermination de la communauté internationale à agir.

En vertu de cette résolution, les États Membres sont tenus de prendre des mesures pour empêcher l'entrée ou le transit sur leur territoire des personnes ou entités visées par la résolution ou désignées par le Comité mis en place par celle-ci. De plus, ils doivent geler immédiatement tous les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques détenus par ces mêmes personnes ou entités. Les États Membres sont également chargés d'empêcher la fourniture, la vente ou le transfert d'armements et de matériels connexes de tous types aux personnes ou entités désignées par le Comité. Le Comité des sanctions devrait présenter son rapport au Conseil de sécurité de l'ONU le 19 octobre 2023³, soit deux jours avant l'expiration de son mandat.

¹ "Haïti: Le Conseil de sécurité adopte un régime de sanctions ciblées visant Jimmy Cherizier et ceux qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité." 2022. UN Press.

² "Le Conseil de sécurité proroge pour un an le mandat du Bureau de l'ONU en Haïti, réclame un accord pour des élections et hausse le ton contre les bandes armées." 2022. UN Press. <https://press.un.org/fr/2022/cs14973.doc.htm>.

³ Programme of Work | United Nations Security Council." n.d. the United Nations. Accessed October 16, 2023. <https://www.un.org/securitycouncil/node/243679#D18>.

La résolution avait initialement prévu (paragraphe 21) que le 15 septembre 2023, au plus tard, le Secrétaire général des Nations Unies, "en étroite consultation avec le Groupe d'experts", évaluerait, après la soumission du rapport final du comité, les progrès accomplis dans l'application des sanctions. Cette évaluation visait à mesurer l'impact initial des sanctions et à identifier d'éventuels ajustements nécessaires. Cependant, une réunion sur la question haïtienne prévue pour le 15 septembre 2023 a été reportée sine die⁴, avant d'être fixée au 2 octobre 2023, date à laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé le déploiement d'une force armée multinationale d'une durée d'un an pour aider à lutter contre les gangs en Haïti⁵. Cette initiative, dirigée par le Kenya et financée par des contributions volontaires, a déjà reçu un engagement financier substantiel des États-Unis, à hauteur de 100 millions de dollars.

Ces sanctions internationales sont intervenues dans un contexte délicat, coïncidant avec l'assassinat d'un chef d'Etat en sa résidence privée, la nomination ad hoc d'un premier ministre pour le remplacer, et des pourparlers politiques infructueux concernant des élections démocratiques qui peinent à se tenir mais sont pourtant cruciales pour l'avenir politique du pays.

Il importe de noter que la demande de déploiement d'une telle force avait été formulée par le Secrétaire général de l'ONU et le gouvernement de facto haïtien avant l'adoption du régime des sanctions⁶. Ce fait suggère une certaine reconnaissance de l'insuffisance de la résolution initiale, dont la liste des personnes sanctionnées se limitait à un seul membre, Jimmy Cherizier, chef de gang. Les autres sanctions internationales étaient le résultat d'actions unilatérales entreprises par trois États : la République dominicaine, les États-Unis et le Canada.

Depuis l'imposition de sanctions internationales en Haïti en octobre 2022, le pays a connu une détérioration significative de son bien-être, marquée par des déplacements massifs de population, une détresse économique, une inflation croissante, des problèmes de crédit bancaire, des violences généralisées, et une fuite de personnes qualifiées. Ces sanctions soulèvent également des préoccupations quant à leur efficacité et à leurs implications pour le droit à la défense des personnes sanctionnées, ainsi que sur les prochaines élections en Haïti. Une approche de mesure de la performance, basée sur la pertinence, l'efficacité, et l'efficience, est nécessaire pour évaluer leur impact de manière plus complète.

Ces sanctions internationales sont intervenues dans un contexte délicat, coïncidant avec l'assassinat d'un chef d'Etat en sa résidence privée, la nomination ad hoc d'un premier ministre pour le remplacer, et des pourparlers politiques infructueux concernant des élections démocratiques qui peinent à se tenir mais sont pourtant cruciales pour l'avenir politique du pays. L'influence potentielle des sanctions sur le processus électoral et sur la démocratie haïtienne sera également soumise à une analyse approfondie dans ce rapport. À l'issue de cette première année de sanctions internationales, l'objectif de cette analyse est de contribuer à une compréhension plus approfondie de la situation en Haïti et de faire la lumière sur les efforts futurs visant à rétablir la paix, la stabilité et le bien-être du peuple haïtien.

⁴ Jeudy, Esdra. 2023. "Report sine die de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur Haïti." Le National. https://www.lenational.org/post_article.php?pol=4039.

⁵ Haïti: le Conseil de sécurité autorise le déploiement pour douze mois de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, une force de police non onusienne." 2023. UN Press. <https://press.un.org/fr/2023/cs15432.doc.htm>.

⁶ "The question concerning Haiti - Security Council, 9136th meeting." 2022. UN Web TV. <https://media.un.org/en/asset/k12/k120tac0dz>.

SANCTIONS UNI ET MULTILATÉRALES

LES SANCTIONS ET HAÏTI

Depuis 1991

1991: COUP D'ÉTAT	L'OEA impose un embargo suite au coup d'État militaire contre le président Jean-Bertrand Aristide (8 oct.)
1991	La communauté européenne rejoint l'OEA
1993	La résolution 841 du CS/NU place un embargo sur Haïti (23 juin)
1993	Signature de l'Accord de Governor's Island (3 juillet)
1994	La résolution 917 du CS/NU impose un embargo quasi-total à Haïti (6 mai)
1994	Retour du président Aristide (15 oct.)
1994	La résolution 948 du CS/NU met fin à l'embargo
2002	La résolution 2653 établit un régime de sanctions ciblées pour Haïti (21 oct.)
2022-2023	Des sanctions unilatérales sont prises contre des individus liés à Haïti.
19 octobre 2023	Une liste de personnalités haïtiennes à sanctionner est remise au CS/NU.

Photo

Illustration accompagnant la première communication du Canada sur les sanctions.
ow.ly/9KIM50LuuNy



Les sanctions internationales ne sont pas une nouveauté. Depuis l'Antiquité, où Thucydide rapporta un décret d'Athènes visant à punir Mégare, elles ont été utilisées pour punir ou contenir les États considérés comme menaçant ou transgressant les normes internationales.⁷

En Haïti, les premières sanctions remontent à 1991⁸, lorsque l'Organisation des États américains, suivie par la Communauté européenne, imposa un embargo suite à un coup d'État militaire contre le président Jean-Bertrand Aristide. En 1993, le Conseil de sécurité des Nations Unies instaura un embargo sur les produits pétroliers et l'armement contre Haïti, même s'il a brièvement été interrompu après la signature d'un accord entre Raoul Cedras et Jean-Bertrand Aristide. En 1994, en raison de l'absence d'améliorations politiques, le Conseil de sécurité imposa un embargo quasi complet, excluant les produits alimentaires, l'essence et les produits médicaux. Ces sanctions ne furent finalement levées qu'en octobre 1994.

La résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité des Nations Unies représente la plus récente étape de cette histoire. Elle instaure un régime de sanctions contre des individus Haïtiens, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies traitant des actions en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression⁹.

⁷ Depuis 1966, le CS/NU a mis en place 31 régimes de sanctions, notamment en Afrique du Sud, en Rhodésie du Sud, en ex-Yougoslavie (2), en Haïti (2), en Angola, au Libéria (3), en Érythrée/Éthiopie, au Rwanda, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Iran, en Somalie/Érythrée, contre l'État islamique et Al-Qaïda, en Irak (2), en République démocratique du Congo, au Soudan, en République démocratique populaire de Corée, en Libye (2), contre les Talibans, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine, au Yémen, au Soudan du Sud et au Mali.

⁸ Nous ne considérerons pas ici les actions dirigées contre Haïti après son indépendance en 1804, bien que certaines d'entre elles puissent techniquement être assimilées à des sanctions internationales. L'usage courant considère les sanctions internationales comme des mesures prises par des organisations internationales ou des pays agissant collectivement pour réprimer un État en réponse à certaines actions ou politiques. En 1804, il s'agissait davantage d'un isolement diplomatique et économique imposé par des puissances individuelles, plutôt que d'une action collective coordonnée.

⁹ Chapitre VII: Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression

SANCTION

ARTICLE 41 : LE CONSEIL
DE SÉCURITÉ PEUT
DÉCIDER QUELLES MESURES
N'IMPLIQUANT PAS L'EMPLOI
DE LA FORCE ARMÉE DOIVENT
ÊTRE PRISES POUR DONNER
EFFET À SES DÉCISIONS, ET
PEUT INVITER LES MEMBRES
DES NATIONS UNIES À
APPLIQUER CES MESURES ...

—
Charte de l'ONU

Même si le mot “sanction” n'est pas directement mentionné, il correspond à ces “mesures n'impliquant pas la force” évoquées à l'article 41 (ci-contre).

Dans le cadre de la résolution 2653, les principales mesures incluent les mesures suivantes:

- **Interdiction de voyager**: Les États membres sont tenus d'empêcher l'entrée ou le transit sur leur territoire des personnes ou entités visées par la résolution ou désignées par le Comité mis en place pour surveiller l'application de ces sanctions
- **Gel des avoirs**: Les États membres sont également tenus de geler immédiatement tous les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques détenus par les personnes ou entités visées
- **Embargo sur les armes**: Les États membres doivent empêcher la fourniture, la vente ou le transfert d'armements et de matériels connexes de tous types aux personnes ou entités désignées par le Comité.

Certains pays tels que le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse, ont adopté de nouvelles législations pour préparer la mise en œuvre des sanctions de l'ONU. Le Canada a adopté des sanctions en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales et la Loi sur les Nations Unies, en réponse aux activités des gangs criminels et de ceux qui les soutiennent.¹⁰ Les États-Unis, de leur côté au travers de l'OFAC (Office of Foreign Assets Control), ont désigné des ressortissants haïtiens pour leur implication dans le trafic de drogues¹¹, tandis que le Royaume-Uni a soutenu les sanctions de l'ONU en adoptant une loi qui les entérine¹². La Suisse a également établi des mesures de coercition pour lutter contre la crise persistante en Haïti et contre les bandes armées criminelles qui déstabilisent le pays.¹³ Plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis et la République dominicaine, ont publié leur propre liste de personnalités haïtiennes concernées par les sanctions.¹⁴

Un an après la résolution 2653 (2022), la situation en Haïti continue de se détériorer en raison de l'instabilité politique, de la violence des gangs, des catastrophes naturelles, et des préoccupations particulières liées aux femmes et aux enfants. Bien que les sanctions internationales aient été mises en place pour résoudre ces problèmes, la réalité sur le terrain se caractérise par des déplacements massifs de population, une détresse économique, une inflation élevée, des problèmes de crédit bancaire, des violences sexuelles, et la fuite de personnes qualifiées, ce qui met en danger l'économie haïtienne. Il est essentiel de tenir compte de l'impact humanitaire de ces mesures sur la vie quotidienne des civils tout en poursuivant les efforts visant à rétablir la paix et la stabilité en Haïti.

(Articles 39-51) | Nations Unies.” n.d. the United Nations. Accédé le 8 octobre 2023. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-7>.

10 “Législation canadienne sur les sanctions.” 2023. Global Affairs Canada. https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/legislation-lois.aspx?lang=fra.

11 “U.S. Sanctions Additional Corrupt Haitian Politicians for Drug Trafficking.” 2022. Treasury Department. <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy1137>.

12 “Le Royaume Uni soutient les sanctions de l'ONU en Haïti.” 2022. GOV.UK. <https://www.gov.uk/government/news/uk-supports-new-un-sanctions-in-haiti.fr>.

13 2022. Haïti : la Suisse se rallie aux sanctions de l'ONU. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-92269.html>.

14 Une liste de compilation est régulièrement mise à jour sur la page #Sanksyone du site web de l'association. Vous pouvez la consulter à l'adresse suivante : <https://ayitinouveau.org/sanksyone>.

SANCTIONS CIBLÉES

4 5 6 7 8 9 10 9 8 7

Avant d'examiner les impacts des sanctions internationales ciblées sur Haïti, il est important de comprendre qui a été visé par ces mesures. Les graphiques ci-dessous accompagnent une liste des individus sanctionnés, le pays qui a émis les sanctions, les raisons invoquées, ainsi que les sanctions appliquées, en se basant sur les informations disponibles.

QUALITÉ



Chef de gang



Politicien



Homme d'affaires



Interdiction de voyager



Gel des avoirs



Embargo sur les armes

RAISONS



Financement de gangs



Soutien aux gangs



Trafic de stupéfiants



Trafic d'armes



Corruption



Violation des droits humains



Violence



Blanchiment d'argent

ÉMETTEURS



ONU



Canada



États-Unis d'Amérique



République dominicaine

DES NOMS ATTENDUS

Dans le contexte politique et économique haïtien, les noms figurant sur les listes de sanctionnés n'ont pas particulièrement surpris. Le public haïtien considère que la crise dans le pays découle d'un trio composé de politiciens, d'hommes d'affaires et de chefs de gang qui s'entendent pour maintenir le statu quo, et cela aurait évolué vers le chaos actuel.¹⁵ Dans l'ensemble, les individus ciblés sont souvent associés à des activités suspectes, mais dont on peu désormais discuter plus ouvertement. Pour les Haïtiens, l'un des aspects les plus significatifs de ces sanctions est précisément cette possibilité de remettre en question des personnalités considérées comme intouchables et qui décident en petit groupe de l'avenir du pays. Le succès des commentaires, notamment via les chaînes YouTube tenues par des amateurs de nouvelles, montre l'enthousiasme du public pour cette expression de la parole. Le fait que ces sanctions proviennent de hautes instances internationales leur confère une certaine crédibilité, chose rare dans la période post-constitutionnelle qui a suivi l'assassinat de Jovenel Moïse, entravant la reddition des comptes et renforçant l'impunité.

La liste des personnes sanctionnées au 21 octobre 2023 est comme suit:

Noms		Qualité	Sanctions	Raisons	Émetteurs
1	Jimmy "Barbecue" Chérizier, ancien policier, fédérateur de gangs				
2	Youri Latortue, président du Sénat de 2017 à 2018				
3	Joseph Lambert, président du Sénat de 2021 à 2023				
4	Rony Célestin, sénateur de				
5	Michel Joseph Martelly, président de la république de 2011 à 2015				
6	Laurent Salvador Lamothe, premier ministre de 2011 à 2014				
7	Hervé Fourcand, sénateur de 2016 à 2020				

¹⁵ À ce sujet, regarder la vidéo intitulée "Yon ti pale sou gang" produite par l'association en suivant ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=nyqaYl5-8gc>.

SANCTIONS CIBLÉES

Noms		Qualité	Sanctions	Raisons	Émetteurs
8	Gary Bodeau, président de la chambre des députés de 2018 à 2020				
9	Jean-Henry Céant, premier ministre de 2018 à 2020				
10	Gilbert Bigio, fondateur du Groupe Bigio (tout)				
11	Reynold Deeb, DG du groupe Deka (produits de consommation)				
12	Sherif Abdallah, PDG du groupe Les Assurances Léger S.A. (assurances)				
13	Berto Dorcé, ministre				
14	Liszt Quitel, ministre a.-i de la justice de septembre à décembre 2022				
15	Arnel Bélizaire,				
16	Charles Saint-Rémy, beau-frère de l'ancien président Michel Martelly				
17	Jocelerme Privert, président provisoire de la République de 2016 à 2017				
18	Salim Succar, avocat, conseiller présidentiel, puis chef décabine du premier ministre, de 2011 à 2014				
19	Nenel Cassy, sénateur de la République de 2016 à 2020				
20	Steeve Khawly, ancien candidat à la présidence				
21	Gracia Delva, parlementaire (député puis sénateur) de 2010 à 2022				

Noms		Qualité	Sanctions	Raisons	Émetteurs
22	Prophane Victor, député de la 50ème législature (2016-2020)				
23	Joseph "Lanmo Sanjou" Wilson, Chef du gang "400 mawozo"				
24	Vitel'homme Innocent, chef du gang à Torcel				
25	Johnson "Izo" André, Chef du gang "5 Segond"				
26	André Apaid, PDG de Apaid Industries				
27	Carl Braun, fondateur du groupe UNIBANK (banques et services financiers)				
28	Jean Marie Vorbe, PDG du Groupe Vorbe (énergie et construction)				
29	Marc Antoine Acra, PDG des Industries Acra (manufactures)				
30	Rodolphe Jaar, condamné à perpétuité dans le cadre de l'assassinat du Président Moïse				
31	Kesner Normil, agent intérimaire (aka maire)				
32	Evans Paul, premier ministre de 2014 à 2016				
33	Assad Volcy, journaliste, militant politique				
34	Jean Tholbert Alexis, président de la chambre des députés de 2013 à 2014				
35	Pierre Espérance, Directeur exécutif du RNDDH (droits humains)				

SANCTIONS CIBLÉES

Noms		Qualité	Sanctions	Raisons	Émetteurs
36	Antonio "Don Kato" Chéramy, sénateur de la République de 2016 à 2022				
37	Frantz Cole, prêtre, haut-responsable de l'Église épiscopale				
38	Jean Mardoché Vil, prêtre, haut-responsable de l'Église épiscopale				
39	Fritz Désiré, prêtre, haut-responsable de l'Église épiscopale				
40	Dieuné Day, pasteur				
41	Romel Bell, directeur général des Douanes de 2018 à 2022				
42	Wakin Pierre, inspecteur divisionnaire de police, arrêté pour trafic de munitions				
43	Manuel "Manno" Saloman, chef de gang, recherché par le FBI				
†	Joselito "Ti Makak" + Carlo "Ti Makak" Petit-Homme - chefs de gang, décédés depuis				
44	Elan Luckson, chef du gang "Baz Gran Grif" à Savien				
45	Jermaine "Gaspiay" Stephenson, chef du gang "400 Mwozo"				
46	Albert "Djouma" Stevenson, chef de gang à Simon Pelé				
47	Julmé "Ti Greg" Ernst, ancien policier et chef de gang				
48	Woodley "Sonson La Familia" Ethéart, accusé de crimes multiples, arrêté puis relâché				
	Anonymes (44 personnes)				



A Y I T I N O U V L E A . O R G
/ S A N K S Y O N E



UNE DÉGRADATION ACCRUE DU BIEN-ÊTRE DES HAÏTIENS

Kouri pou lapli, tonbe nan larivyè

Les sanctions imposées par l'ONU, le Canada, les États-Unis et la République dominicaine à l'encontre de personnes liées à Haïti visent à contenir la violence des gangs, à lutter contre la corruption et à stabiliser la situation politique. L'article 25 de la résolution 2653 prévoit des progrès dans le renforcement des capacités de lutte contre les gangs (a), la réduction de leur violence (b), et la réduction des traffics d'armes (c). Malheureusement, au cours de la première année d'application de ces sanctions, Haïti a connu une détérioration croissante du bien-être de sa population et continué à perdre des territoires¹⁶ au profit des gangs. Fig.3

Au 21 octobre 2023, 63000 Haïtiens, dont 800 policiers, ont émigré aux États-Unis dans le cadre du programme Biden.

Déplacements massifs forcés de population : L'insécurité en Haïti a provoqué des déplacements massifs de population. Plus de 200 000 personnes sont considérées comme déplacées à l'intérieur de leur propre pays.¹⁷ La violence liée aux gangs dans la région métropolitaine de Port-au-Prince a forcé des milliers de femmes et d'enfants à fuir leurs domiciles. Fig.1

¹⁶ La formule est de la ministre de la justice, Mme Emmelie Prophète, qui qualifie de "territoires perdus", les zones contrôlées par les gangs.

¹⁷ "Haiti - Humanitarian : US\$21 million to help 200,000 displaced people - HaitiLibre.com : Haiti news 7/7." 2023. Haiti Libre. [https://www.haitilibre.com/en/news-40671-haiti-humanitarian-us\\$21-million-to-help-200-000-displaced-people.html](https://www.haitilibre.com/en/news-40671-haiti-humanitarian-us$21-million-to-help-200-000-displaced-people.html).

Détresse économique : Les quartiers où les niveaux de violence sont les plus élevés connaissent une profonde détresse économique.¹⁸ Les gangs continuent de bloquer l'accès aux voies de circulation essentielles pour le commerce entre les départements. D'après les données de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), l'inflation en Haïti a atteint 39,8% en juillet 2023, avec un indice de prix à la consommation annuel de 48,3.¹⁹ Fig.2

Problèmes de crédit bancaire : L'incapacité à respecter les engagements de crédit bancaire est devenue une source de préoccupation majeure pour les classes moyennes en Haïti. La Banque de la République d'Haïti (BRH) a mis en place des moratoires pour les entreprises, mais ces mesures ne sont pas accessibles aux particuliers, ce qui aggrave la décapitalisation grandissante au sein de ces catégories sociales.²⁰ Fig.2

Sanctions contre les propriétaires des banques: Des propriétaires et des membres de conseils d'administration des plus grandes banques haïtiennes ont été visés par des sanctions internationales, sapant ainsi la confiance déjà fragile dans les institutions

¹⁸ "Haïti face à la violence des gangs." 2023. ohchr. <https://www.ohchr.org/fr/press-briefing-notes/2023/03/haiti-gang-violence>.

¹⁹ "Inflation." n.d. IHSI. Dernier accès: 17 octobre 2023. <https://ihsi.gouv.ht/indicator-inflation>.

²⁰ Oberde, Charles. 2023. "La BRH demande aux institutions financières d'accorder un moratoire aux entreprises." Le National. https://www.lenational.org/post_article.php?pol=3382.

VIOLENCE DES GANGS

Fig. 1

DÉPLACÉS INTERNES



200 000

52% enfants,
56% femmes

ENLÈVEMENTS CONTRE RANÇON



1 500

rançons de \$2 à
\$500 000

HOMICIDES VOLONTAIRES



3 000

4 années
d'augmentation

SITUATION ÉCONOMIQUE

Fig. 2



IPC
2019 - 2023
18.7 - 48.3

88%

Pauvreté
Augmentation
à 87.6% contre
60% en 2020

41.1

GINI
Haïti est désormais
un des pays les plus
égalitaires de la ré-
gion - l'indice était à
60.8, en 2015.



Crédit
133 sur 400 000
détiennent
2/3 du crédit



Sanctions
de membres de
CA de 2 banques
couvrant 50% du
marché bancaire

TERRITOIRES ET POPULATIONS SOUS LE CONTRÔLE DES GANGS

Fig. 3



200
gangs

CONTÔLENT

VIVENT SOUS LE CONTRÔLE DE



80%
de la capitale

2.5 millions
de personnes

SANCTIONS CIBLÉES

financières du pays. Depuis le 24 février 2023, Haïti fait l'objet d'une surveillance renforcée du groupe d'action financière (GAFI).²¹

Violence et atteintes aux droits humains : La violence en Haïti persiste et se manifeste par des guerres territoriales entre gangs rivaux, avec un bilan tragique en termes de pertes humaines et de violations des droits humains. La population civile est exposée à des niveaux de violence sans précédent.

- **Violences sexuelles :** Les violences sexuelles sont généralisées en Haïti²². De jeunes enfants de 10 ans, mais aussi des femmes âgées, ont été victimes de violences sexuelles, y compris de viols collectifs devant leurs parents ou leurs enfants. Les gangs utilisent la violence sexuelle pour semer la peur.
- **Soins de santé sexuelle et reproductive :** Ne pas pouvoir recevoir des soins de santé sexuelle et reproductive critiques met en danger la vie des femmes et des filles dans le besoin, en particulier les survivantes de violences sexuelles et environ 85 000 femmes actuellement enceintes.²³

Fuite des Cerveaux : Ces derniers mois, le départ accru des Haïtiens qualifiés, dans tous les domaines, est principalement dû à l'augmentation de la violence des gangs armés. En outre, le programme de Humanitarian Parole de Biden, qui autorise l'entrée aux États-Unis de plusieurs milliers d'Haïtiens, ainsi que les programmes de recrutement au Canada, ont contribué à cette fuite des cerveaux. Bien que le pays ait déjà connu par le passé des vagues d'émigration de ses diplômés, ce phénomène s'aggrave, mettant en péril l'économie haïtienne qui perd des travailleurs qualifiés essentiels à son développement. Cela peut accentuer les inégalités sociales, car ceux qui restent sont souvent les plus vulnérables et les moins en mesure de migrer. Au 21 octobre 2023, 63 000 Haïtiens, dont 8 policiers²⁴, ont

21 Depuis 2008, Haïti a rencontré des difficultés pour répondre aux exigences du Groupe d'Action Financière (GAFI) en vue de sortir de sa liste grise. La liste des publications du GAFI sur Haïti est accessible ici : <https://www.fatf-gafi.org/fr/countries/detail/Ha%C3%8Cti.html>

22 Gonzalez, Lopetegui. 2022. "Les violences sexuelles généralisées déchirent la société haïtienne et auront des conséquences à long terme sur le pays - ONU." UN News. <https://news.un.org/fr/story/2022/10/1128877>.

23 Piorr, Theresa. 2022. "Haïti : les femmes confrontées à la violence et à l'effondrement économique ont besoin d'un soutien." UN News. <https://news.un.org/fr/story/2022/08/1125472>.

24 Charles, Jacqueline, and Jose A. Iglesias. 2023. "Haiti sees "staggering loss" of police officers." Miami Herald. <https://www.yahoo.com/news/>

émigré aux États-Unis dans le cadre du programme Biden.²⁵

Morcellement et affaiblissement de la société civile:

Ces dernières années ont été une période difficile pour la société civile en Haïti, confrontée à la violence des gangs, à la pauvreté croissante de la population et à une instabilité généralisée. Bien que certains leaders communautaires continuent d'être actifs dans le paysage social et politique, leur capacité à mobiliser une population épuisée par les blocages (*peyi lòk*) fréquents et les défis sécuritaires permanents est considérablement affaiblie.

En 2023, Haïti a vu son score augmenter de 3.2 dans l'indice des États fragiles, continuant avec une tendance à la hausse depuis 2018.²⁶ Dans ce contexte, un soutien essentiel à la société civile consisterait à établir des mécanismes (espaces de dialogue et de participation, promotion de la transparence et de la responsabilité au sein de la société civile et des institutions gouvernementales) visant à renforcer son développement, avec pour objectif de favoriser l'émergence d'un État haïtien fort et efficace.

[almost-800-cops-haiti-left-182103939.html](#).

25 "Fact Sheet: Data From First Six Months of Parole Processes for Cubans, Haitians, Nicaraguans and Venezuelans Shows That Lawful Pathways Work." 2023. Homeland Security. <https://www.dhs.gov/news/2023/07/25/fact-sheet-data-first-six-months-parole-processes-cubans-haitians-nicaraguans-and>.

26 L'année 2018 a marqué le début de la crise actuelle en Haïti, avec les émeutes des 6 et 7 juillet de cette année. En réponse à ces événements, l'association Ayiti Nou Vle A a été créée le 14 juillet, soit 7 jours plus tard, dans le but de faire face à la crise qui se profilait.

LES GANGS DE PORT-AU-PRINCE

Ci-contre

Les gangs assurent leur publicité en utilisant régulièrement les réseaux sociaux, principalement WhatsApp, pour publier des photos et des vidéos de leurs prises de territoire.



La violence des gangs à Port-au-Prince atteint des niveaux inégalés. Depuis le début de l'année, l'ONU a recensé 3 000 homicides et 1500 enlèvements. Chaque jour, une dizaine Haïtiens en moyenne meurt sous le coup de la violence des gangs qui sont entre 150 à 200 à opérer dans la ville et occupent 80% du territoire de la capitale.

Ces groupes armés sont menés par des chefs dont les noms figurent sur les listes de sanctions - de même que sur les avis de recherche de la police nationale d'Haïti et du bureau fédéral d'investigation (FBI) aux États-Unis d'Amérique mais dont les activités ne semblent pas autrement affectées.

La mission multinationale de soutien à la sécurité dirigée par le Kenya pourrait avoir du mal à atteindre ses objectifs étant donné la complexité et l'ampleur de la situation sécuritaire à Port-au-Prince. Une approche prudente et réaliste est essentielle pour ménager les attentes et mitiger les risques.



EFFETS DES SANCTIONS

La détérioration en cours est le résultat de multiples facteurs, notamment l'instabilité politique, la violence des gangs, les catastrophes naturelles. Toutefois, cette détérioration survient à un moment où des sanctions internationales ont été mises en place pour tenter de remédier à ces problèmes spécifiques. Il est donc impératif de maintenir un regard objectif sur l'efficacité de ces sanctions et de prendre en compte les conséquences moins évidentes, notamment en ce qui concerne le droit à la défense des personnes sanctionnées et les implications pour les élections à venir.

DU DROIT À LA DÉFENSE DES PERSONNES SANCTIONNÉES

Les sanctions internationales peuvent avoir des répercussions dévastatrices sur les individus visés. En théorie, ces personnes ont le droit à une défense équitable, mais dans la pratique, l'accès à ces droits peut être extrêmement difficile.

Les répercussions du gel des avoirs vont bien au-delà de simples restrictions financières. Au cours de l'année, les personnes visées par ces sanctions ont été confrontées à la débancarisation, avec leurs banques remettant leur solde sous forme de chèques de direction peu de temps après l'annonce des sanctions.²⁷

Cette exclusion du système bancaire entraîne une perte significative du pouvoir financier du sanctionné, probablement l'objectif recherché par les sanctions, mais laisse peu de marge pour quiconque souhaite exercer son droit à la défense. Les familles également sont affectées, des comptes ayant été gelés en raison de liens familiaux avec une personne sanctionnée. En outre, les individus concernés peuvent se

retrouver contraints de vendre leurs parts dans des entreprises, réduisant ainsi leur influence économique et leur capacité à générer des revenus. L'exclusion économique et sociale des sanctionnés pour être souhaitée n'en demeure pas moins problématique par le fait que ces sanctions, particulièrement dans le cas des États-Unis d'Amérique, peuvent être imposées sans juridiction pénale nationale et en l'absence de juridiction universelle.²⁸

En théorie, ces personnes ont le droit à une défense équitable, mais dans la pratique, l'accès à ces droits peut être extrêmement difficile.

Les banques haïtiennes, étant tributaires de leurs correspondantes américaines pour accéder au système bancaire international, sont virtuellement tenues de respecter les décisions de l'OFAC qui s'appliquent à ces dernières. Même la petite coopérative locale du quartier est concernée, car depuis la circulaire sur les normes prudentielles pour le secteur haïtien des coopératives d'épargne et de crédit de la

²⁷ Le cas le plus notable est celui de l'ancien Premier ministre Jean-Henry Céant, dont sa correspondance avec sa banque s'était retrouvée sur les réseaux sociaux. Il avait demandé à l'Office de Protection du Citoyen d'examiner sa situation. À ce sujet, consulter sa publication sur X, précédemment Twitter, à l'adresse <https://x.com/jeanhenryceant/status/1598427810640449536>.

²⁸ Ferré, Jean. 2023. "L'extraterritorialité des sanctions américaines viole les droits humains, selon une experte indépendante de l'ONU." UN News. <https://news.un.org/fr/story/2023/03/1133107>

Direction de l'Inspection Générale des Coopératives Populaires (DIGCP)²⁹, elle est également tenue de maintenir un compte auprès des banques susmentionnées.

Cette situation soulève des questions quant à l'équité et à la légitimité de ces sanctions; les mécanismes de réparation étant souvent opaques, complexes et soumis à un ensemble de réglementations différentes, rendant difficile l'accès à une défense équitable. En outre, les procédures légales pour contester les sanctions peuvent être longues et coûteuses, sans aucune garantie de succès. Chaque cas doit être examiné individuellement, ce qui peut compliquer davantage le processus.

L'exemple récent du retrait de Walid Hamid Tawfiq Al-Tikriti de la liste de sanctions le 5 octobre 2023 souligne que des exceptions existent, mais elles demeurent rares et résultent d'un processus long et ardu, l'Irakien Al-Tikriti ayant été sanctionné en 2013, soit il y a 20 ans.³⁰

²⁹ "Normes prudentielles pour le secteur haïtien des coopératives d'épargne et de crédit." n.d. BRH. Dernier accès: 18 octobre 2023. https://www.brh.ht/wp-content/uploads/2018/08/circulaire_digcp-1.pdf.

³⁰ "Le Comité 1518 du Conseil de sécurité retire une entrée de sa liste relative aux sanctions." 2023. UN Press. <https://press.un.org/fr/2023/sc15433.doc.htm>.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Implications pour le processus électoral

Les sanctions internationales imposées à Haïti depuis le 21 octobre 2022 ciblent des membres de l'élite politique haïtienne, notamment deux anciens présidents, deux anciens présidents du Sénat, un ancien président de la chambre des députés, ainsi que plusieurs anciens ministres. Elles touchent également de nombreux candidats potentiels aux élections, y compris ceux envisagés pour la présidence. Bien que leur objectif déclaré soit de mettre fin au flux de capitaux et d'armes illicites pour affaiblir et neutraliser les gangs, ces sanctions pourraient également promouvoir la transparence dans le processus politique en limitant l'influence indue des élites politiques et économiques qui soutiennent financièrement et opérationnellement les gangs. Cependant, elles pourraient compliquer le paysage politique si les individus sanctionnés sont appelés à jouer un rôle majeur dans le processus électoral.

La situation électorale en Haïti a été profondément affectée par l'instabilité politique et les crises qui ont secoué le pays ces dernières années. Les élections générales initialement prévues pour le 27 octobre 2019 ont été reportées à une date indéterminée, le vote de la loi électorale par le Parlement sortant n'ayant jamais eu lieu. Les retards dans le processus électoral se sont accumulés en raison de diverses crises politiques et de l'instabilité constante. En juillet 2021,

l'assassinat du président Jovenel Moïse a entraîné un nouveau report des élections, initialement prévues pour le 7 novembre 2021, puis repoussées au 23 janvier 2022³¹.

Au 21 décembre 2022, un accord de "Consensus National pour une Transition Inclusive et des Élections Transparentes" prévoit la tenue de nouvelles élections en 2023, avec l'investiture d'un nouveau président prévue pour le 7 février 2024³². Toutefois, cette nouvelle échéance électorale semble peu susceptible d'être respectée en raison de la complexité et de l'incertitude de la situation politique actuelle.

Dans ce contexte, s'intéresser à l'impact des sanctions sur le processus électoral haïtien est essentiel. Ces mesures pourraient remodeler la scène politique en limitant la participation d'individus sanctionnés, tout en suscitant un débat crucial sur des valeurs démocratiques fondamentales, telles que la reddition de comptes,

la lutte contre l'impunité, la responsabilité citoyenne, la justice sociale et la reconstruction des institutions étatiques, en particulier le système judiciaire. Ces discussions revêtent une importance particulière à la lumière des crises récentes impliquant des acteurs politiques compromis et des menaces pour la démocratie en Haïti, notamment des liens avec des gangs et des scandales de trafic de drogue.

Ces mesures pourraient remodeler la scène politique en limitant la participation d'individus sanctionnés.

Les sanctions visent également les gangs responsables du chaos actuel en Haïti. Si ces mesures s'avèrent efficaces, elles pourraient contribuer à améliorer la sécurité, ce qui, à son tour, pourrait influencer le contexte électoral. Des élections plus sûres pourraient encourager la participation électorale et renforcer la confiance des citoyens dans le processus démocratique.

Cependant, il est important de noter que ces sanctions pourraient aussi influer sur la perception de la légitimité des élections, notamment si elles sont considérées comme une ingérence étrangère dans les affaires internes d'Haïti, ce qui pourrait susciter des contestations et potentiellement conduire à des troubles.

31 "Haïti reporte ses élections présidentielle et législatives au 7 novembre." 2021. Le Monde. https://www.lemonde.fr/international/article/2021/08/12/haïti-reporté-ses-élections-présidentielle-et-législatives-au-7-novembre_6091227_3210.html.

32 "Haïti - Politique : Le Gouvernement publie le texte de l'accord du 21 décembre sans les noms des membres du HCT (texte officiel) - HaitiLibre.com : Toutes les nouvelles d'Haïti 7/7." 2023. Haiti Libre. <https://www.haitilibre.com/article-38594-haiti-politique-le-gouvernement-publie-le-texte-de-l-accord-du-21-decembre-sans-les-noms-des-membres-du-hcttexte-officiel.html>.



UN SUIVI LACUNAIRE

Des mesures peu pertinentes

L'efficacité des sanctions internationales en Haïti est confrontée à plusieurs défis majeurs parmi lesquels la capacité des personnes sanctionnées à contourner les restrictions et l'existence de réseaux de soutien qui leur permettent de poursuivre leurs activités malgré les sanctions.

L'efficacité des sanctions dépend en grande partie de leur mise en œuvre et du contexte plus large dans lequel elles sont appliquées.

Le cas emblématique de Jimmy Cherizier, un chef de gang recherché par la police haïtienne depuis février 2019, montre que les sanctions de l'ONU ont peu d'impact sur sa capacité à poursuivre ses activités. Il ne peut pas quitter le pays, ses avoirs sont présumément cachés dans son fief, et il peut acheter des armes sur le marché noir. De là où il se trouve, les mesures telles que l'interdiction de voyage, le gel des avoirs ou un embargo sur les armes ne peuvent pas le toucher. De telles situations soulèvent des doutes sur l'efficacité des sanctions pour atteindre leur objectif de

mettre fin aux activités des individus visés.

De manière générale, les autres individus sanctionnés ne semblent pas être sérieusement affectés par les sanctions - à l'exception de quelques révocations de hauts fonctionnaires impliqués. Bien que certains aient dû fermer leurs comptes bancaires, démissionner de conseils d'administration, ou changer de lieu de résidence, la grande majorité semble adopter un silence relatif et ne montre pas une grande préoccupation à l'égard des sanctions. Cette attitude pourrait refléter le climat d'impunité en Haïti, où les sanctions semblent avoir peu d'impact dissuasif sur les individus sanctionnés. Elle pourrait également découler de

À gauche

Le chef de gang Jimmy Chérizier se promène dans les rues, accompagné de ses lieutenants, sans être inquiété. La photo date de septembre.

À droite

Le 16 août 2023, Jimmy Chérizier a donné une conférence de presse pour poser ses conditions à la venue de la mission multinationale de la sécurité menée par le Kenya.





En Haut

Villa de l'ancien sénateur Rony Célestin à Laval.
Photo tirée de Facebook

À gauche

Tweet daté du 19 novembre 2022 de l'ancien ambassadeur canadien, Sébastien Carrière, annonçant les sanctions du Canada contre Rony Célestin, avec sa phrase emblématique : "L'impunité n'est pas une option". Cependant, des mois plus tard, aucune saisie d'avois n'avait encore eu lieu.



Sébastien Carrière
@diploseb

🇨🇦 @melaniejoly annonce aujourd'hui que le Canada impose des sanctions à 3 autres personnes :

Rony Célestin
Hervé Fourcand
Gary Bodeau

L'impunité n'est pas une option.

l'approche attentiste que semble adopter le gouvernement haïtien face aux sanctions. Le Premier ministre nie³³ toute implication de son gouvernement dans les sanctions, tandis que la ministre a.i. de la Justice cherche depuis le 24 novembre 2022 la meilleure formule pour accéder aux dossiers des personnes sanctionnées³⁴. Le 29

33 Sénat, Jean D. n.d. “Le gouvernement haïtien n'a rien à voir avec les sanctions, n'a pas fourni de liste”, selon Ariel Henry.” Le Nouvelliste. Dernier accès: 18 octobre 2023. <https://www.lenouvelliste.com/article/240853/le-gouvernement-haitien-na-rien-a-voir-avec-les-sanctions-na-pas-fourni-de-liste-selon-ariel-henry>.

34 Le 24 novembre 2022, en marge d'un atelier sur la chaîne pénale, la ministre a promis une communication sur ce dossier une fois que son gouvernement saurait les fonde-

n'a été fourni. Le problème n'est pas qu'Haïti toutefois, Le secteur immobilier canadien est connu pour ses pratiques laxistes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, d'autant que les punitions dans ces cas sont rares.³⁶

Ces éléments laissent planer des doutes sur l'efficacité des sanctions internationales en Haïti, compte tenu de la capacité des personnes sanctionnées à échapper aux restrictions, du manque de mesures concrètes pour y faire face et la dégradation continue de la situation. Ils militent en faveur d'une approche plus large, axée sur la performance et la recherche de solutions pratiques.

Le Premier ministre nie toute implication de son gouvernement dans les sanctions, tandis que la ministre a.i. de la Justice cherche depuis le 24 novembre 2022 la meilleure formule pour accéder aux dossiers des personnes sanctionnées.

ments réels des sanctions. <https://radiopbs.org/2022/11/le-gouvernement-nest-pas-indifferent-vis-a-vis-des-sanctions-prises-contre-des-elites-politiques-selon-emmelie-prophete-milce/>

35 Célestin, Jean J. n.d. “Le parquet de Port-au-Prince envisage de poursuivre les Haïtiens sanctionnés par les USA, le Canada et la République dominicaine.” Le Nouvelliste. Dernier accès: 18 octobre 2023. <https://www.lenouvelliste.com/article/243137/le-parquet-de-port-au-prince-envise-de-poursuivre-les-haitiens-sanctionnes-par-les-usa-le-canada-et-la-republique-dominicaine>.

36 “100 milliards \$ blanchis en 2019 par le crime organisé.” 2020. TVA Nouvelles. <https://www.tvanouvelles.ca/2020/10/20/100-milliards--blanchis-en-2019-par-le-crime-organise>.

ANALYSE

La question de l'efficacité des sanctions internationales est un sujet complexe et controversé, et le cas d'Haïti ne fait pas exception.³⁷ Les données indiquent que leur taux de réussite avoisine les 30 %, suscitant des interrogations sur leur pertinence et leur impact.³⁸ Ce constat peut, en partie, s'expliquer par les difficultés à évaluer l'effet concret des sanctions, même lorsqu'elles sont ciblées, comme dans le cas des personnalités et des chefs de gangs haïtiens.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU semble conscient de ces défis en créant systématiquement des comités assistés de groupes d'experts pour surveiller l'application de ses sanctions. Dans le cas d'Haïti, le mandat du comité consiste à surveiller les mesures prévues par la résolution, à obtenir des informations sur les personnes commettant des actes passibles de sanctions, et à renforcer l'efficacité des sanctions.³⁹ Cependant, le premier rapport du Comité, présenté le 19 octobre 2023, semble s'écarte de sa mission initiale.

Au lieu de fournir une évaluation approfondie de l'efficacité des sanctions et de leur impact sur le terrain, le rapport ressemble davantage à un document de synthèse basé sur des informations en libre accès et des sources indépendantes non spécifiées. Il ne présente pas d'informations sur l'efficacité des sanctions ni sur leur mise en œuvre par les États membres, ni ne présente de suivi sur leur impact sur les individus ou les gangs. Il n'a pas évalué non plus les sanctions unilatérales prises par certains pays, comme le Canada, les États-Unis et la République dominicaine, bien que cela aurait pu éclairer la situation.

La méthodologie suscite quelques inquiétudes, notamment lorsqu'on la compare au dernier rapport de ce type soumis au Conseil de Sécurité de l'ONU par le Comité des sanctions sur la Somalie, le 2 octobre 2023⁴⁰. Le rapport sur Haïti semble reposer principalement sur des informations collectées via les réseaux sociaux et d'autres sources en ligne. Cette approche apparaît légère et déconcertante, étant donné l'importance cruciale de la situation en Haïti et la nécessité de prendre des mesures efficaces.

Le Comité semble avoir manqué de rigueur dans le respect de son mandat initial. L'absence de suivi approprié des mesures prises à l'encontre de Jimmy Cherizier, la seule personne actuellement

Les sanctions internationales réussissent dans environ 30 % des cas.

sanctionnée, est préoccupante. La surveillance et l'évaluation constantes des individus sous sanctions devraient être une priorité pour garantir que les mesures produisent les effets escomptés.

Les recommandations du comité sont limitées et ne semblent pas offrir un suivi adéquat des mesures prises à l'encontre des individus sanctionnés. De plus, le comité a rencontré des difficultés à obtenir des réponses des États, avec seulement une réponse des États-Unis sur cinq correspondances, mettant en évidence des lacunes dans la mise en œuvre de son mandat. En revanche, la République dominicaine - généralement très active sur la question

Le mandat du comité

Sur les 8 tâches prévues à l'article 19 de la résolution 2653 (2022), seules deux d'entre elles ont été abordées par le Groupe d'Experts: la recherche d'informations (point b) et la sollicitation des États (point g). Le suivi de l'application des mesures (point a), qui constitue la principale mission du comité, n'a pas été observé. Le nom du chef de gang Jimmy Cherizier, le seul nom figurant sur la liste annexée à la résolution, apparaît 6 fois dans le rapport, mais uniquement pour reprendre les motifs de son inscription sur la liste, confirmant qu'il est toujours à la tête de sa fédération de gangs, le G9.

Le Groupe d'Experts était censé présenter deux rapports au comité, l'un le 15 mars et l'autre le 15 septembre 2023. Ces rapports devaient aider à préciser et à actualiser les informations concernant la liste, en fournissant des renseignements pouvant servir à établir le résumé des motifs de leur inscription sur la liste (point d). Le rapport du 19 octobre cite nommément un homme d'affaires, Reynold Deeb, un ancien président de la république, Michel Martelly, et un ancien sénateur, Youri Latortue, comme soutenant et finançant les gangs. La représentante de l'ONU en Haïti a promis une mise à jour de la liste pour novembre.

³⁷ Les premières sanctions de l'ONU contre Haïti (1991) n'ont pas non plus été d'un très grand succès, au-delà du départ des putschistes en 1994. Ces sanctions ont entraîné de graves violations des droits, une perte importante d'emplois dans le secteur privé, et ont exacerbé la répression de l'armée, menaçant la vie de la population par la violence politique et la faim. Lire "Gibbons E, Garfield R. The impact of economic sanctions on health and human rights in Haiti, 1991-1994". American Journal of Public Health. 1999 Oct;89(10):1499-1504. DOI: 10.2105/ajph.89.10.1499. PMID: 10511830.

³⁸ "Les sanctions internationales sont-elles efficaces ?" 2019. France Diplomatie. https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/carnetscaps16_sanctions_cle89f91c.pdf.

³⁹ Le mandat du Comité est défini au paragraphe 19 de la résolution 2653 (2022). Conformément à cette résolution, le comité devait soumettre un rapport sur ses travaux dans un délai de 60 jours, puis faire un rapport au conseil chaque année.

⁴⁰ Le rapport est accessible à l'adresse: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N23/255/56/PDF/N2325556.pdf?OpenElement>

haïtiennes⁴¹ - a répondu positivement à toutes les correspondances et a même autorisé une visite. La seule recommandation du comité liée à son mandat concerne l'extension de l'embargo sur les armes pour couvrir l'ensemble du pays, une mesure qui avait déjà été adoptée dans la résolution 2699 du 2 octobre précédent.

Le renouvellement du mandat du comité par le Conseil de sécurité de l'ONU pour une année supplémentaire⁴², malgré les lacunes

41 Depuis trois ans, le président dominicain Luis Abinader a lancé de multiples appels à la communauté internationale pour "pacifier Haïti" et pour un "effort d'aide et de collaboration sérieux visant à sauver Haïti".

42 La résolution 2700 (2022) renouvelle le régime des sanctions et prolonge de 13 mois le mandat du Groupe d'Experts en ordonnant au comité d'examiner sans délai la mise à jour de la liste des personnes et entités soumises

du premier rapport, peut être vu comme un effort pour maintenir une archive officielle des événements en Haïti. Toutefois, il soulève des questions sur la pertinence des sanctions comme moyen de résoudre la situation en Haïti. En janvier, le Canada partageait des éléments justifiant ses sanctions, anticipant un processus onusien long et complexe.⁴³ Son objectif était de convaincre d'autres États, notamment la France, de suivre son exemple, mais cette démarche n'a

à une interdiction de voyage et à un gel des avoirs. Un rapport intérimaire est prévu au 24 mars 2023. Le rapport final doit être impérativement soumis au premier octobre 2024 au plus tard.

43 Robertson, Dylan. 2023. "Amid Haiti violence Canada shares sanctions proof." CTV News. <https://www.ctvnews.ca/politics/canada-sharing-haiti-sanctions-evidence-in-bid-to-convince-peers-to-freeze-elites-1.6246992>.

pas rencontré le succès escompté. Cependant, les sanctions unilatérales sont connues pour être sujettes au contournement, laissant des failles dans leur application. La mise en place de sanctions internationales unifiées, sur le modèle de celles de 1993, pourrait offrir une approche plus efficace. Elle permettrait une application cohérente des sanctions par tous les États membres de l'ONU, ce qui limiterait considérablement les possibilités de contournement.

En attendant une telle évolution, il est impératif de travailler sur le rapatriement des sanctions dans le cadre du droit haïtien, car il semble que les sanctions unilatérales demeurent, pour l'instant, la seule avenue viable pour remédier à la situation en l'absence de sanctions internationales unifiées.

LE RAPPORT DU COMITÉ DES SANCTIONS



Respect de son mandat

Panorama de la situation

Une compilation utile mais décevante

- ◆ Manque de profondeur dans l'évaluation de l'efficacité des sanctions
- ◆ Ressemble davantage à un rapport d'organisme local de défense des droits
- ◆ Méthodologie légère, basée sur des informations en accès libre
- ◆ Absence de suivi des mesures prises à l'encontre de Jimmy Cherizier
- ◆ Aucune évaluation des sanctions unilatérales prises par certains pays
- ◆ Des recommandations limitées et peu pertinentes



Lettre datée du 15 septembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité

Les membres du Groupe d'experts créé par la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport final, soumis en application du paragraphe 21 c) de la résolution.

Le rapport a été communiqué le 18 août 2023 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, qui l'a examiné le 8 septembre 2023.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport final à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Groupe d'experts sur Haïti créé par la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité

of social media platforms using multiple profiles¹⁵⁶.



Lanno Sanjou celebrating the 8 March 2022 holiday
Still from video shared on 17 April 2023



Relationship with the community¹⁵⁷
Barbecue in a hydromassage tub
Still from video filmed

PROPOSITIONS STRATÉGIQUES

Transaprence et Task Force spéciale

Les recommandations ont deux objectifs : elles appellent à une plus grande transparence de la communauté internationale et encouragent la coopération institutionnelle pour le suivi des sanctions en Haïti. Elles visent à relever le défi complexe du contournement des sanctions internationales en Haïti, en adoptant une approche proactive, multilatérale et axée sur la collaboration entre institutions nationales et partenaires internationaux. Cela permettra de renforcer l'efficacité des sanctions tout en réduisant leur impact négatif sur la population haïtienne et en favorisant une meilleure gouvernance.

Accompagner, en Haïti, le travail du comité des sanctions, dont le mandat vient d'être renouvelé, en établissant des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer la performance des sanctions, tout en s'assurant qu'elles ne provoquent pas de dommages collatéraux excessifs.

1: PLUS DE TRANSPARENCE DANS LES DÉCISIONS

Communication claire : La communauté internationale devrait s'engager à communiquer de manière transparente les raisons précises des sanctions imposées à Haïti. Les explications devraient être accessibles et compréhensibles par les acteurs locaux.

Consultation locale : Il est recommandé d'impliquer les acteurs locaux, notamment la société civile, dans le processus décisionnel concernant les sanctions. Leur contribution peut aider à garantir que les sanctions sont appliquées de manière équitable et pertinente.

Renforcement de la légitimité : La transparence du processus renforcerait la légitimité des sanctions internationales en montrant que ces mesures sont prises de manière équitable et en accord avec les normes internationales.

Prévention des malentendus : Une communication transparente contribuerait à prévenir les malentendus et les interprétations erronées des sanctions - notamment sur la question des élections - favorisant ainsi un dialogue plus constructif entre la communauté internationale et les acteurs locaux.



2: CRÉATION D'UNE TASK FORCE DÉDIÉE

Composition de la Task Force : La task force proposée devrait être composée de représentants de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC), de l'Inspection Générale des Finances (IGF), du Conseil Supérieur du Contrôle de l'État et du Contentieux Administratif (CSCCA) ou d'autres institutions appropriées ayant des compétences dans la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la mise en œuvre des sanctions internationales.

Coordination des efforts : La task force aurait pour mission de coordonner les efforts locaux visant à contrer les activités illicites et à faire respecter les sanctions onusiennes.

Rapatriement des sanctions : En outre, cette task force faciliterait le rapatriement des sanctions dans le système judiciaire haïtien, garantissant ainsi que les personnes sanctionnées aient accès à des recours juridiques appropriés et que la justice soit rendue de manière équitable et transparente.

Application cohérente : Les sanctions de l'ONU offrent l'avantage d'une application cohérente à l'échelle mondiale. Le passage des sanctions bilatérales à des sanctions onusiennes pourrait permettre de renforcer l'efficacité des sanctions tout en minimisant les stratégies de contournement.

3: ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Évaluation des impacts économiques: Les sanctions visant des personnalités influentes de la vie économique haïtienne soulèvent des inquiétudes quant à l'impact sur les indicateurs économiques et la confiance dans le système bancaire.

Restauration de la confiance dans le système financier: Il est recommandé d'établir des mécanismes de gestion plus transparents pour soulager le système financier, avec la participation des principaux acteurs locaux du marché.

Mise en place d'outils d'évaluation et de contrôle transparents: La mise en place d'outils d'évaluation et de contrôle transparents est essentielle pour renforcer la confiance des acteurs économiques et stimuler l'économie.

Coordination des efforts pour une reprise économique durable: Des actions coordonnées, soutenues par des institutions financières internationales et des partenaires techniques et financiers, sont nécessaires pour créer une synergie en vue de favoriser une reprise économique durable en Haïti.

Ces mesures permettraient d'accompagner, en Haïti, le travail du comité des sanctions, en cas de renouvellement de son mandat, en établissant des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer la performance des sanctions, tout en s'assurant qu'elles ne provoquent pas de dommages collatéraux excessifs. Cela inclut une évaluation continue de l'efficacité des sanctions en mesurant leur impact sur les individus sanctionnés, sur les gangs, et sur la situation globale en Haïti, permettant ainsi d'ajuster les sanctions au besoin. De plus, une analyse approfondie des mécanismes de contournement utilisés par les personnes sanctionnées et les gangs aidera à mieux comprendre comment ils évitent les sanctions, afin de les contrer de manière plus efficace. Enfin, une évaluation régulière des effets des sanctions sur la population haïtienne, y compris sur les déplacements de population, l'inflation et les conditions économiques, devrait être menée de manière précise et transparente

EN CONCLUSION

Au premier anniversaire de la mise en place du régime de sanctions internationales en Haïti, il est impératif de réfléchir aux impacts et aux répercussions de ces mesures sur le pays. L'analyse rétrospective de l'application de ces sanctions révèle des conséquences profondes et complexes qui appellent à une évaluation attentive.

Les sanctions internationales imposées à des personnalités haïtiennes ont eu un impact significatif, mais complexe, sur le pays. Elles ont touché divers aspects de la société haïtienne, de l'économie à la politique, et ont soulevé des débats quant à leur pertinence et leur efficacité.

Bien que ces sanctions aient été conçues pour remédier à la situation politique, économique et sécuritaire en Haïti, il est indéniable que la réalité sur le terrain montre une détérioration continue, dans la lignée des années post-2018. Les défis persistent quant à la capacité des individus sanctionnés à contourner les restrictions, et le peu d'intérêt que semble porter le gouvernement haïtien à des accusations très graves d'actes terribles commis sur son territoire.

Pour maximiser l'efficacité des sanctions, il est impératif d'adopter une approche proactive, transparente et collaborative. Cela nécessite l'implication de la communauté internationale, des acteurs locaux, en particulier la société civile, ainsi que la mise en place d'une task force haïtienne compétente pour faciliter le rapatriement local des sanctions. Une analyse approfondie des mécanismes de contournement et de leur impact sur la population haïtienne est essentielle pour guider des actions futures plus efficaces.

En fin de compte, l'objectif des sanctions demeure la promotion de la reddition de comptes, la lutte contre l'impunité, la promotion de la justice sociale et la reconstruction d'institutions solides en Haïti. Pour atteindre ces objectifs, une approche holistique et collaborative est primordiale. La situation en Haïti est complexe, mais la mise en place de mesures concertées peut contribuer à son amélioration. Les leçons tirées de l'expérience pourront guider la formulation de politiques futures et veiller à ce que les sanctions contribuent à améliorer la situation sans causer de préjudices inutiles à la population.-

RÉFÉRENCES

1. 2021. En Haïti, les crises successives rendent femmes et filles plus vulnérables que jamais. <https://www.unfpa.org/fr/news/en-haiti-les-crises-successives-rendent-femmes-et-filles-plus-vulnerables-que-jamais-0>.
2. 2022. Haïti : la Suisse se rallie aux sanctions de l'ONU. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-92269.html>.
3. 2022. Haïti : la Suisse se rallie aux sanctions de l'ONU. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-92269.html>.
4. Celestin, Jean J. n.d. "Le parquet de Port-au-Prince envisage de poursuivre les Haïtiens sanctionnés par les USA, le Canada et la République dominicaine." Le Nouvelliste. Dernier accès: 18 octobre 2023. <https://lenouvelliste.com/article/243137/le-parquet-de-port-au-prince-envisionne-de-poursuivre-les-haitiens-sanctionnes-par-les-usa-le-canada-et-la-republique-dominicaine>.
5. "Chapitre VII: Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression (Articles 39-51) | Nations Unies." n.d. the United Nations. Dernier accès: 8 octobre 2023. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-7>.
6. Charles, Jacqueline, and Jose A. Iglesias. 2023. "Haiti sees "staggering loss" of police officers." Miami Herald. <https://www.yahoo.com/news/almost-800-cops-haiti-left-182103939.html>.
7. Dyer, Evan. 2023. "Canada still hasn't seized a single dollar through its Haiti sanctions." CBC. <https://www.cbc.ca/news/politics/haiti-canada-sanctions-1.6725547>.
8. "Fact Sheet: Data From First Six Months of Parole Processes for Cubans, Haitians, Nicaraguans and Venezuelans Shows That Lawful Pathways Work." 2023. Homeland Security. <https://www.dhs.gov/news/2023/07/25/fact-sheet-data-first-six-months-pa-role-processes-cubans-haitians-nicaraguans-and>.
9. Ferré, Jean. 2023. "L'extra-territorialité des sanctions américaines viole les droits humains, selon une experte indépendante de l'ONU." UN News. <https://news.un.org/fr/story/2023/03/1133107>.
10. Gonzalez, Lopetegui. 2022. "Les violences sexuelles généralisées déchirent la société haïtienne et auront des conséquences à long terme sur le pays - ONU." UN News. <https://news.un.org/fr/story/2022/10/1128877>.
11. "Haïti face à la violence des gangs." 2023. ohchr. <https://www.ohchr.org/fr/press-briefing-notes/2023/03/haiti-gang-violence>.
12. "Haiti - Humanitarian : US\$21 million to help 200,000 displaced people - HaïtiLibre.com : Haiti news 7/7." 2023. Haïti Libre. [https://www.haitilibre.com/en/news-40671-haiti-humanitarian-us\\$21-million-to-help-200-000-displaced-people.html](https://www.haitilibre.com/en/news-40671-haiti-humanitarian-us$21-million-to-help-200-000-displaced-people.html).
13. "Haïti: Le Conseil de sécurité adopte un régime de sanctions ciblées visant Jimmy Cherizier et ceux qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité." 2022. UN Press. <https://press.un.org/fr/2022/cs15073.doc.htm>.
14. "Haïti: le Conseil de sécurité autorise le déploiement pour douze mois de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, une force de police non onusienne." 2023. UN Press. <https://press.un.org/fr/2023/cs15432.doc.htm>.
15. "Haiti Overview: Development news, research, data." n.d. World Bank. Dernier accès: 18 octobre 2023 <https://www.worldbank.org/en/country/haiti/overview>.
16. "Haïti - Politique : Le Gouvernement publie le texte de l'accord du 21 décembre sans les noms des membres du HCT (texte officiel) - HaïtiLibre.com : Toutes les nouvelles d'Haïti 7/7." 2023. Haïti Libre. <https://www.haitilibre.com/article-38594-haiti-politique-le-gouvernement-publie-le-texte-de-l-accord-du-21-decembre-sans-les-noms-des-membres-du-hcttexte-officiel.html>.
17. "Haïti reporte ses élections présidentielle et législatives au 7 novembre." 2021. Le Monde. https://www.lemonde.fr/international/article/2021/08/12/haïti-reporta-ses-elections-présidentielle-et-legislatives-au-7-novembre_6091227_3210.html.
18. Hussein, Saddam. n.d. "LES SANCTIONS INTERNATIONALES ATTEIGNENT RAREMENT LEUR BUT." Graduate Institute. Dernier accès: 18 octobre 2023. https://www.graduateinstitute.ch/sites/internet/files/2020-01/014-017_HS119%20entretien.pdf.
19. "Inflation." n.d. IHSI. Dernier accès: 18 octobre 2023. <https://ihsi.gouv.ht/indicator-inflation>.
20. Jeudy, Esdra. 2023. "Report sine die de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur Haïti." Le National. https://www.lenational.org/post_article.php?pol=4039.
21. "Le Comité 1518 du Conseil de sécurité retire une entrée de sa liste relative aux sanctions." 2023. UN Press. <https://press.un.org/fr/2023/sc15433.doc.htm>.
22. "Le Conseil de sécurité proroge pour un an le mandat du Bureau de l'ONU en Haïti, réclame un accord pour des élections et hausse le ton contre les bandes armées." 2022. UN Press. <https://press.un.org/fr/2022/cs14973.doc.htm>.
23. "Législation canadienne sur les sanctions." 2023. Global Affairs Canada. https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/legislation-lois.aspx?lang=fra.
24. "Législation canadienne sur les sanctions." 2023. Global Affairs Canada. https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/legislation-lois.aspx?lang=fra.
25. "Le Royaume Uni soutient les

- sanctions de l'ONU en Haïti." 2022. GOV.UK. <https://www.gov.uk/government/news/uk-supports-new-un-sanctions-in-haiti.fr>.
26. "Le Royaume Uni soutient les sanctions de l'ONU en Haïti." 2022. GOV.UK. <https://www.gov.uk/government/news/uk-supports-new-un-sanctions-in-haiti>.
27. "Les sanctions internationales sont-elles efficaces ?" 2019. France Diplomatie. https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/carnetscaps16_sanctions_cle89f91c.pdf.
28. "NORMES PRUDENTIELLES POUR LE SECTEUR HAÏTIEN DES COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT." n.d. BRH. Dernier accès: 18 octobre 2023. https://www.brh.ht/wp-content/uploads/2018/08/circulaire_dig-cp-1.pdf.
29. Oberde, Charles. 2023. "La BRH demande aux institutions financières d'accorder un moratoire aux entreprises." Le National. https://www.lenational.org/post_article.php?pol=3382.
30. "100 milliards \$ blanchis en 2019 par le crime organisé." 2020. TVA Nouvelles. <https://www.tvanouvelles.ca/2020/10/20/100-milliards--blanchis-en-2019-par-le-crime-organise>.
31. Piorr, Theresa. 2022. "Haïti : les femmes confrontées à la violence et à l'effondrement économique ont besoin d'un soutien." UN News. <https://news.un.org/fr/story/2022/08/1125472>.
32. "Programme of Work | United Nations Security Council." n.d. the United Nations. Dernier accès: 16 octobre 2023. <https://www.un.org/securitycouncil/node/243679#D18>.
33. "The question concerning Haiti - Security Council, 9136th meeting." 2022. UN Web TV. <https://media.un.org/en/asset/k12/k120tac0dz>.
34. Robertson, Dylan. 2023. "Amid Haiti violence Canada shares sanctions proof." CTV News. <https://www.ctvnews.ca/politics/canada-sharing-haiti-sanctions-evidence-in-bid-to-convince-un-peers-to-freeze-elites-1.6246992>.
35. "Sanctions List Search." n.d. Sanctions List Search. Dernier accès: 20 octobre 2023. <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=30582>.
36. "Sanksyon Sou." n.d. Akèy. Dernier accès: 20 octobre 2023. <https://ayitinouvlea.org/sanksyone/>.
37. Sénat, Jean D. n.d. ""Le gouvernement haïtien n'a rien à voir avec les sanctions, n'a pas fourni de liste", selon Ariel Henry." Le Nouvelliste. Dernier accès: 18 octobre 2023. <https://www.lenouvelliste.com/article/240853/le-gouvernement-haitien-nrien-a-voir-avec-les-sanctions-na-pas-fourni-de-liste-selon-ariel-henry>.
38. "U.S. Sanctions Additional Corrupt Haitian Politicians for Drug Trafficking." 2022. Treasury Department. <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy1137>.
39. "U.S. Sanctions Additional Corrupt Haitian Politicians for Drug Trafficking." 2022. U.S. Department of the Treasury. <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy1137>.

Le projet #Sanksyone

#AyitiNouVleA, se
sanm n ap konstwi l.

Le projet #Sanksyone vise à mettre en lumière les individus soumis à des sanctions en raison de leur implication présumée dans des actions menaçant la paix, la sécurité et la stabilité en Haïti. Il s'attache également à identifier les acteurs criminels, les gangs et les personnes finançant ces actions, qui contribuent à l'aggravation de la souffrance et de la pauvreté en Haïti.

Le projet, qui se présente notamment sous forme de vidéos à partager sur les réseaux sociaux, est accessible sur le site de l'association Ayiti Nou Vle A à l'adresse: ayitinouvlea.org/sanksyone.

**AYITI NOU VLE A**

Taskforce #Sanksyone
1, rue Viala Delmas 33
Delmas, Haïti

Téléphone

+509 47 10 95 50

Email

sanksyone@ayitinoule.org

Email

anva@ayitinoule.org

Website

www.ayitinoule.org